

Réunion de COPIL Moulin Leulenne

Compte-rendu de la réunion du 10/09/15

Personnes présentes :

- M. FASQUELLE Jean-Sébastien, ONEMA
- M. BAL Daniel, propriétaire des ouvrages
- M. FEERY Thierry, propriétaire riverain
- M. DELAFOLLYE Damien, bureau d'études AQUATEC
- Mme SIEJA Magali, CG62, MDI Calaisis
- M. TOUCRY Paul-Emilien, ONEMA DIR 1
- M. MALBRANCQ Jérôme, AEAP
- M. VANSTAEVEL Nicolas, DDTM62
- Mlle MAURICE Elodie, PNR Caps et Marais d'Opale
- M. MARCOTTE Jean-Michel, SYMVAHEM
- M. BOUFFART José, SYMVAHEM

Personnes excusées :

- M. BLAZEJEWSKI Benoît, FDAAPPMA 62
- M. HIRAUT Jean-Claude, Maire de Tournehem sur la Hem
- Mme CATHELAIN Emeline, DREAL

En complément à ce compte-rendu :

Présentation du diaporama de la réunion

Lieu et date :

La réunion a eu lieu le jeudi 10 septembre 2015 à 9h30 à la bibliothèque de Tournehem sur la Hem.

Compte-rendu :

Le compte-rendu est diffusé par mail aux personnes présentes et aux personnes excusées.

- **Introduction**

M. MALBRANCQ a introduit la réunion en rappelant les objectifs de la réunion.

Valider l'étude AVP

Choisir le scénario qui sera à développer dans la phase Projet

- **Présentation des propositions d'aménagement dans le cadre du rétablissement de la continuité écologique**

M. DELAFOLLYE a proposé trois scénarii pour rétablir la continuité écologique (cf. présentation). Les deux premiers concernent la création d'un nouveau tracé de la Hem en supprimant l'alimentation du moulin. Le troisième scénario correspond à l'aménagement du bras gauche en conservant l'alimentation du moulin.

- Scénario I : Remise en fond de vallée de la Hem
- Scénario II : Reméandrage de la Hem sur les parcelles de l'Agence de l'Eau
- Scénario III : Aménagement d'une rampe en enrochements dans le bras gauche

Le scénario II a été retenu par l'ensemble des membres présents au COPIL. En effet, ce scénario présente de nombreux atouts :

- Gain écologique important (redynamisation des écoulements dans le bief, nouveau tracé avec caractéristiques naturelles présentant de nombreux habitats) ;
- Valorisation des terrains en cours d'acquisition par l'Agence de l'Eau ;
- Plus aucun entretien des ouvrages ;
- Plus de risque d'inondation en rive droite au droit de l'ouvrage du bras droit étant donné que le bras droit ne sera plus alimenté ;
- Accès plus facile au moulin reconverti en logement ;
- Gain en surface de parking en amont et de pelouse en aval du moulin.

- **Précisions techniques pour le scénario II**

Il n'y aura plus de passerelle piétonne pour passer à la rive gauche du nouveau tracé (propriété de l'Agence de l'Eau) à partir du moulin.

Le fossé situé entre l'AE22 et la parcelle de l'Agence de l'Eau sera remblayé et remis à la côte du terrain naturel.

Les saules têtards situés sur la parcelle de l'Agence de l'Eau seront conservés dans la mesure du possible.

Les calculs précis de cubatures seront réalisés dans la phase d'étude suivante. Une première approche de calcul a été faite et il apparaît un déficit de terre. Environ 800 m³ de terre supplémentaires seront à apporter pour remblayer le bras droit et la fosse. Ce volume important pourra provenir du décaissement de la parcelle AE19 pour créer une zone humide (propriété de l'Agence de l'Eau). Cela sera vérifié en phase projet.

Deux rejets d'eaux usées impactent la qualité de l'eau de la Hem. Le contact du SPANC à la CASO a été fourni à M. BAL de façon à ce que les travaux de conformité sur l'assainissement autonome du site soient réalisés avant les travaux de rétablissement de la continuité écologique.

Les contacts sont les suivants : Mme FROISSART et M. GODDERIDGE au 03-21-93-14-44.

D'un point de vue réglementaire, le scénario II nécessite la réalisation d'un dossier d'autorisation Loi sur l'Eau comprenant une enquête publique avec notamment l'accord de l'ensemble des propriétaires riverains.

- **Conclusion**

La phase AVP a été validée. La phase PRO peut être lancée en intégrant les remarques de ce COPIL.

- **Prochaine réunion**

La prochaine réunion de COPIL est prévue le 15/12/15 à 14h00 en mairie d'Audrehem pour présenter le projet.

Hors réunion :

M. MALBRANCQ et M. DELAFOLLYE ont rencontré, le 26/09/15, M. CARTON (propriétaire de la parcelle AE22 en rive gauche en aval) ainsi que M. REMBOTTE (propriétaire en rive droite en amont du moulin) pour présenter le scénario qui a été retenu par le COPIL. Les deux propriétaires ont ensuite donné leur accord. Les nouvelles limites de propriété seront présentées dans le rapport projet.